VILLE DE BRUXELLES
Département Instruction publique

Bruxelles, le 20 août 2010

FM 2010-2011**- 03/01 04/01 05/01 06/01 08/01 09/01**

Aux membres du personnel des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, spécialisé, secondaire, de promotion sociale et artistique à horaire réduit.

Objet : Grilles d'évaluation des directeurs d'établissement stagiaires et grilles d'évaluation formative des directeurs d'établissement définitifs ou temporaires.

Chères Collègues,
Chers Collègues,

En vertu du Décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs, le Pouvoir organisateur a l'obligation de procéder à l'évaluation de ses directeurs d'établissements scolaires, qu'ils soient stagiaires, nommés, désignés à titre temporaire pour une durée égale ou supérieure à un an.

A ce jour, le Gouvernement de la Communauté française n'a encore fixé ni les modalités selon lesquelles l'évaluation doit se dérouler, ni le modèle du rapport qui doit la conclure. Le Pouvoir organisateur a dès lors pris l'initiative, à titre transitoire, de fixer lui-même, dans le respect du Décret, les modalités et le modèle de rapport de cette évaluation.

Je vous communique donc par la présente les grilles d'évaluation des directeurs stagiaires et les grilles d'évaluation formative des directeurs nommés à titre définitif ou temporaires, accompagnées de leur mode d'emploi, telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil communal en date du 28 juin 2010.

Je vous signale que, selon le décret susmentionné, dans certaines conditions, l'évaluation du directeur temporaire n'est pas uniquement formative, mais peut aussi être déterminante pour la suite de la carrière comme c'est le cas pour le directeur stagiaire.

Ces grilles sont déclinées selon les niveaux ou les types d'enseignement concernés : enseignement maternel, primaire, fondamental, spécialisé, secondaire, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale.

L'ensemble des documents concernés peut être consulté par voie électronique à partir de l'adresse suivante :

http://www.brunette.brucity.be/admin/EVA/accueil.htm

Veuillez agréer, Chères Collègues, Chers Collègues, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Le Directeur général,

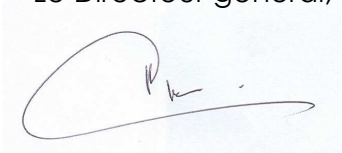

Charles HUYGENS